

DERNIÈRES CONCLUSIONS

ÉTABLI

20 juin 2025 · Secrétariat technique, OIAC — Troisième rapport de l'OIAC : CS confirmé dans des grenades larguées par un drone FPV sur un poste de garde-frontières

Troisième constatation confirmée de CS ; frottis du drone positif au CS

<https://www.opcw.org/sites/default/files/documents/2025/06/s-2415-2025%28e%29.pdf>

ÉTABLI

12 mai 2025 · Conseil de l'OACI — Conseil de l'OACI : la Russie a violé la Convention de Chicago en abattant le MH17

Première décision du Conseil de l'OACI sur le fond dans un différend entre États

<https://www.icao.int/news/icao-council-vote-flight-mh17-case>

ÉTABLI

14 févr. 2025 · Secrétariat technique, OIAC — Le deuxième rapport de l'OIAC confirme la présence de CS dans des grenades provenant de trois autres incidents sur la ligne de front

CS dans 4 grenades issues de 3 incidents, oct. 2024

<https://www.opcw.org/media-centre/news/2025/02/opcw-issues-report-second-technical-assistance-visit-ukraine-following>

ÉTABLI

18 nov. 2024 · Secrétariat technique, OIAC — La première visite d'assistance technique de l'OIAC confirme la présence de l'agent antiémeute CS dans une grenade et dans le sol prélevés sur la ligne de front

CS confirmé dans une grenade et dans le sol, Illinka, incident du 20 sept. 2024

<https://opcw.org/media-centre/news/2024/11/opcw-issues-report-its-technical-assistance-visit-ukraine-follo-wing>

ÉTABLI

24 oct. 2024 · Chambre préliminaire II, Cour pénale internationale — La Mongolie n'a pas donné suite à la demande de la Cour d'arrêter et de remettre Vladimir Poutine

Constat de non-respect au titre de l'article 87(7)

<https://www.icc-cpi.int/node/226517>

ÉTABLI

24 oct. 2024 · Chambre préliminaire II, Cour pénale internationale — La Chambre conclut que la Mongolie a manqué à son obligation de coopérer à l'arrestation de Poutine

Premier constat de non-respect dans la situation en Ukraine

<https://www.icc-cpi.int/news/ukraine-situation-icc-pre-trial-chamber-ii-finds-mongolia-failed-cooperate-arrest-and>

DERNIÈRES DÉCISIONS ET DERNIERS VOTES

DÉCISION · VOTE

30 sept. 2026 · Markiyan Kliuchkovskiy, directeur exécutif, Registre des dommages pour l'Ukraine — Le Registre des dommages ouvre les 43 catégories de réclamations ; 195 000 réclamations reçues

<https://www.rd4u.coe.int/en/-/register-of-damage-for-ukraine-has-opened-all-claims-categories-for-submission>

DÉCISION · VOTE

15 sept. 2026 · Conseil de l'Europe (Bureau des traités) — Les Pays-Bas ratifient la convention sur la Commission des réclamations ; 40 signataires, 10 ratifications

<https://www.coe.int/web/portal/-/the-netherlands-ratifies-council-of-europe-convention-establishing-international-claims-commission-for-ukraine>

DÉCISION · VOTE

15 mai 2026 · Comité des Ministres, 135e session — Adoption de l'Accord partiel élargi sur le Comité de gestion du Tribunal spécial ; 36 États et l'UE y adhéreront

<https://www.coe.int/web/portal/-/special-tribunal-for-ukraine-broad-support-for-council-of-europe-agreement>

DÉCISION · VOTE

19 janv. 2026 · Registre des dommages pour l'Ukraine — Le Registre des dommages dépasse les 100 000 réclamations de particuliers

<https://www.rd4u.coe.int/en/-/register-of-damage-receives-100-000-claims-submitted-by-individuals-affected-by-russia-s-aggression-against-ukraine>

MÉCANISMES ET PROCHAINES ÉCHÉANCES

Cour pénale internationale — Situation en Ukraine — Le Procureur adjoint de la CPI Mame Mandiaye Niang conclut sa première visite à Kyiv, Ukraine (déclaration) (6 mars 2026) ; prochaine étape : déc. 2026 — 25e session de l'Assemblée des États parties (annuelle) ; aucun procès possible tant qu'aucun suspect n'est détenu

Cour internationale de Justice — Allégations de génocide (Ukraine c. Fédération de Russie), affaire 182 — Communiqué de presse 2025/55 : demandes reconventionnelles recevables ; délais fixés pour la réplique et la duplique (8 déc. 2025) ; prochaine étape : 7 déc. 2026 — réplique de l'Ukraine attendue ; duplique de la Russie attendue le 7 déc. 2027 ; audience sur le fond non encore programmée

Cour internationale de Justice — Application de la CIRFT et de la CIEDR (Ukraine c. Fédération de Russie), affaire 166 — Arrêt du 31 janvier 2024 (31 janv. 2024) ; prochaine étape : — aucune ; arrêt définitif et sans appel

Visites d'assistance technique de l'OIAC (article VIII(38)(e) de la CAC) — Ukraine — Rapport S/2415/2025 sur TAV/02/25 et TAV/03/25 (20 juin 2025) ; prochaine étape : nov. 2026 — 31e Conférence des États parties ; le point 6(f) de l'ordre du jour du Conseil exécutif sur RCA/Russie/Ukraine revient à chaque session

Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine (RD4U) — Le Registre des dommages pour l'Ukraine a ouvert toutes les catégories de réclamations au dépôt (30 sept. 2026) ; prochaine étape : déc. 2026 — prochaines décisions du Conseil sur la recevabilité ; transfert à la Commission des réclamations après 25 ratifications de la Convention

Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine (Convention du 16 décembre 2025) — Les Pays-Bas ratifient la Convention portant création d'une Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine (15 sept. 2026) ; prochaine étape : — entrée en vigueur à la 25e ratification assortie d'engagements financiers ; siège prévu à La Haye (offre des Pays-Bas)

Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine — Jour de l'indépendance de l'Ukraine : le Conseil de l'Europe fait progresser la justice et l'établissement des responsabilités (21 août 2026) ; prochaine étape : — adoption du budget et du règlement par le Comité de gestion ; élection des juges ; ouverture des enquêtes ensuite

Eurojust — ECE Ukraine, CICED et ICPA — Quatre ans d'invasion à grande échelle : poursuivre la voie vers l'établissement des responsabilités pour l'Ukraine (24 févr. 2026) ; prochaine étape : — les dossiers de l'ICPA seront transférés au Tribunal spécial dès qu'il sera opérationnel

ÉLECTIONS QUE LA RUSSIE A PERDUES ICI

nov. 2025 — Conseil exécutif, Groupe des États d'Europe orientale, 2026–2028 (3 sièges, mandat à compter du 12 mai 2026) : Fédération de Russie non élue (scrutin secret en vertu des articles 79 et 81 du règlement ; décomptes non publiés dans le rapport de la Conférence)

nov. 2024 — Conseil exécutif, Groupe des États d'Europe orientale, 2025–2027 (2 sièges, mandat à compter du 12 mai 2025) : Fédération de Russie non élue (scrutin secret ; décomptes non publiés dans le rapport de la Conférence)

29 nov. 2023 — Conseil exécutif, Groupe des États d'Europe orientale, 2024–2026 (3 sièges, mandat à compter du 12 mai 2024) : Fédération de Russie non élue (scrutin secret ; décomptes non publiés dans le rapport de la Conférence)

CE QUE NOUS DEMANDONS DES ÉTATS MEMBRES

- Exécuter les mandats d'arrêt de la CPI sans exception ; l'affirmer publiquement avant toute visite d'une personne qui y est nommée.
- Se joindre aux interventions dans l'affaire Ukraine c. Russie devant la Cour internationale de Justice ou les soutenir, et exiger le respect de l'ordonnance du 16 mars 2022.
- Signer et ratifier la Convention portant création de la Commission internationale des réclamations et financer le Registre des dommages.
- Ratifier l'accord sur le Tribunal spécial pour le crime d'agression et soutenir l'élection de ses juges.
- Soutenir les visites d'assistance technique de l'OIAC et soulever l'emploi confirmé d'agents de lutte antiémeute comme méthode de guerre.